

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 27 avril 2016*

## **Projet de loi**

### **approuvant les états financiers individuels de la Fondation HBM Camille Martin pour l'année 2015**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;  
vu l'article 14E de la loi générale sur le logement et la protection des locataires, du 4 décembre 1977;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;  
vu les états financiers de la Fondation HBM Camille Martin pour l'année 2015;  
vu la décision du conseil de fondation de la Fondation Camille Martin du 16 mars 2016,  
décrète ce qui suit :

#### **Article unique Etats financiers**

<sup>1</sup> Les états financiers individuels de la Fondation HBM Camille Martin comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de pertes et profits;
- c) un tableau des variations des fonds propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;

- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte de pertes et profits, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

<sup>2</sup> Les états financiers pour l'année 2015 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de la Fondation HBM Camille Martin pour l'exercice 2015.

Ce projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2015;
- le rapport de l'organe de révision du 29 février 2016.

Les états financiers de la Fondation HBM Camille Martin pour l'exercice 2015 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 323 076 019 F, en augmentation de 4 550 244 F par rapport à l'année précédente. Cette variation est principalement due à la diminution des actifs circulants de 18 483 885 F, et à l'augmentation des actifs immobilisés de 23 034 127 F;
- le résultat de l'exercice se monte à 4 405 546 F, soit une augmentation de 33 086 F par rapport à l'année précédente. Ce résultat s'explique principalement par une diminution des revenus locatifs de 106 562 F, une diminution des subventions cantonales de 82 500 F, une diminution des charges des immeubles de 139 255 F et une diminution des autres charges de 84 811 F;
- le résultat net, après amortissement des immeubles pour un montant total de 2 609 654 F (montant en diminution de 2 551 462 F suite à un réexamen en 2015 de la durée d'utilité des immobilisations corporelles), fait en accord avec l'organe de révision et le service d'audit interne de l'Etat, présente un bénéfice de 1 795 891 F, soit une variation de 2 584 546 F par rapport à l'exercice précédent, qui présentait une perte de 788 655 F;
- le bénéfice net a été portée au compte de pertes et profits reporté;
- la variation nette des liquidités est de 18 551 015 F dont l'évolution est la suivante :
  - flux provenant des activités opérationnelles : 3 780 612 F
  - flux absorbé par les activités d'investissement : (25 643 782 F)
  - flux provenant des activités de financement : 3 312 154 F

- le total des fonds propres est de 103 069 435 F, soit une augmentation totale 6 273 626 F par rapport à l'année précédente. Cette évolution est due d'une part aux dotations reçues en provenance du fonds LUP de 4 477 735 F et au report du bénéfice net de 1 795 891 F.

L'organe de révision recommande d'approuver avec réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Rapport de l'organe de révision du 29 février 2016 comprenant les états financiers individuels de l'année 2015*



société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.  
genève

***Fondation HBM Camille Martin***

***Genève***

Rapport de l'organe de révision  
aux membres du Conseil de fondation  
sur les comptes annuels de l'exercice 2015



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.  
genève

Rapport de l'organe de révision au Conseil de la

### ***Fondation HBM Camille Martin***

---

En notre qualité d'organe de révision nous avons audité les comptes annuels de votre Fondation constitués du bilan, du compte de pertes et profits, de l'annexe, du tableau des flux de trésorerie et du tableau des variations des fonds propres pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

#### ***Responsabilité du Conseil de fondation***

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes IPSAS à l'exception des dérogations édictées par le Conseil d'Etat de Genève dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), aux dispositions légales et aux statuts incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalie significative due à une fraude ou une erreur. En outre, le Conseil est responsable du choix et de l'application des principes de présentation des comptes ainsi que de la mise en place de principes d'évaluations adéquats.

#### ***Responsabilité de l'organe de révision***

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de manière telle à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalie significative.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne, autant qu'il concerne l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non pas dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité de celui-ci. L'audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des principes comptables, la vraisemblance des évaluations appliquées ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour former notre opinion d'audit.



### **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 sont conformes aux normes IPSAS, à l'exception des dérogations édictées par le Conseil d'Etat de Genève dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF).

En outre, la comptabilité et les comptes annuels 2015 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève et aux statuts.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Conformément à la Directive transversale sur la présentation des états financiers, renvoyant à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO ainsi qu'à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne pour l'établissement des comptes annuels défini conformément aux prescriptions du Conseil de fondation.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 29 février 2016

Société fiduciaire d'expertise  
et de révision s.a.

  
Samuel Bardi  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

  
Dominique Rivollet  
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels 2015 (bilan, compte de pertes et profits, annexe, tableau des flux de trésorerie et tableau des variations des fonds propres)

**FONDATION HBM CAMILLE MARTIN**  
**ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015**  
**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015**  
**CUMULE**

	Note	2015	2014
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs circulants</b>			
Liquidités	3	12'361'501.66	30'912'517.46
Régies		533'717.37	580'496.67
Impôt anticipé		62.60	62.60
Débiteurs divers		119'039.45	136'593.55
Actifs transitoires		-	1'264.30
Subventions à recevoir		113'328.00	137'070.00
Loyers à recevoir		982'743.76	885'464.80
-Provision pour pertes loyers		-241'442.05	-227'620.10
SFIDP c/c		118'801.05	45'786.50
<b>Total actifs circulants</b>		<b>13'987'751.84</b>	<b>32'471'635.78</b>
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immeubles	4		
	2.5	261'863'937.33	260'965'474.33
Fonds d'amortissements immeubles	2.5	-52'241'298.72	-49'631'644.00
Terrains	2.5	65'857'837.83	59'655'658.83
Travaux immeubles		33'130'787.65	14'699'984.30
Projets		477'003.43	364'666.60
<b>Total actifs immobilisés</b>		<b>309'088'267.52</b>	<b>286'054'140.06</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>323'076'019.36</b>	<b>318'525'775.84</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Exigible à court terme</b>			
Régies		24'239.45	69'877.42
Passifs transitoires		77'586.10	74'400.00
Créanciers divers		-	508'505.80
Loyers reçus d'avance		86'539.80	93'383.95
Exigible à court terme s/hypothèques		2'115'581.00	2'091'467.00
<b>Total exigible à court terme</b>		<b>2'303'946.35</b>	<b>2'837'634.17</b>
<b>Exigible à long terme</b>			
Hypothèques	5	217'702'637.50	218'892'332.50
Crédit de construction		-	-
<b>Total exigible à long terme</b>		<b>217'702'637.50</b>	<b>218'892'332.50</b>
<b>Fonds propres</b>			
Capital fondation	6	75'782'146.55	71'304'411.55
<b>Pertes et profits</b>			
Bénéfice reporté		25'491'397.62	26'280'052.96
Résultat de l'exercice		1'795'891.34	-788'655.34
<b>Total fonds propres</b>		<b>103'069'435.51</b>	<b>96'795'809.17</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>323'076'019.36</b>	<b>318'525'775.84</b>



**FONDATION HBM CAMILLE MARTIN**  
**ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015**  
**PERTES & PROFITS DU 01 JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015**  
**CUMULE**

	Note	EFFECTIF 2015	BUDGET 2015	EFFECTIF 2014	BUDGET 2016
<b>PRODUITS</b>					
Loyers logements		16'986'834.42	17'309'486.00	17'080'172.00	18'439'729.00
Loyers parkings / garages		1'062'712.95	1'143'813.00	1'075'937.00	1'229'918.00
Buanderie		44'624.45	49'391.00	52'958.65	52'150.00
Subventions cantonales LGL	2.1	422'404.20	727'448.00	504'905.50	743'374.00
Subventions fédérales		11'628.00	5'412.00	13'531.00	11'630.00
Produits des intérêts		-	-	28.05	-
Autres recettes		118'233.25	103'620.00	110'785.40	110'120.00
Autres subventions		900.00	-	-	-
<b>Total des produits</b>		<b>18'647'337.27</b>	<b>19'339'170.00</b>	<b>18'838'317.60</b>	<b>20'586'921.00</b>
<b>CHARGES</b>					
Conciergerie	2.2	1'311'633.89	1'398'210.00	1'308'847.37	1'514'385.00
Frais de conciergerie		36'672.05	55'155.00	40'142.05	67'400.00
Entretien immeuble		1'033'617.20	1'595'723.00	1'061'213.50	1'665'830.00
Entretien appartements		1'041'987.99	1'160'100.00	1'259'102.30	1'235'000.00
Aménagement extérieur		155'559.85	168'715.00	161'190.25	211'025.00
Contrats d'entretien		750'675.55	727'410.00	717'825.75	826'730.00
Assurances		301'932.95	312'790.00	306'309.55	331'920.00
Eau		858'423.95	714'400.00	701'241.58	797'100.00
Electricité		193'860.40	236'300.00	192'268.09	252'200.00
Impôts	2.3	303'117.00	264'000.00	295'439.20	311'120.00
Honoraires sur loyers		872'294.90	893'785.00	875'329.90	953'000.00
Honoraires de révision		17'020.00	17'020.00	16'200.00	18'200.00
Honoraires divers		25'948.90	-	1'782.00	-
Frais de contentieux		139'945.50	116'500.00	225'894.60	134'000.00
Chauffage logements vacants		14'148.30	8'900.00	22'324.55	13'300.00
Frais divers		59'881.28	61'350.00	70'864.10	74'100.00
<b>Sous-total 1</b>		<b>7'116'719.71</b>	<b>7'730'358.00</b>	<b>7'255'974.79</b>	<b>8'405'310.00</b>
<b>AUTRES CHARGES</b>					
Intérêts hypothécaires banques		6'208'112.00	6'270'951.00	6'309'817.65	6'603'848.00
Droit de superficie		55'884.00	55'900.00	55'884.00	55'900.00
Frais du secrétariat des fondations	2.4	606'553.15	667'876.00	589'882.00	773'650.00
Jetons de présence	2.4	240'700.40	250'000.00	233'319.00	250'000.00
Variation provision pour pertes loyers		13'821.95	-	20'979.50	-
<b>Sous-total 2</b>		<b>7'125'071.50</b>	<b>7'244'727.00</b>	<b>7'209'882.15</b>	<b>7'683'398.00</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>14'241'791.21</b>	<b>14'975'085.00</b>	<b>14'465'856.94</b>	<b>16'088'708.00</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>4'405'546.06</b>	<b>4'364'085.00</b>	<b>4'372'460.66</b>	<b>4'498'213.00</b>
Amortissements immeubles		2'609'654.72	5'162'157.00	5'161'116.00	5'798'347.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE APRES AMORTISSEMENTS</b>		<b>1'795'891.34</b>	<b>-798'072.00</b>	<b>-788'655.34</b>	<b>-1'300'134.00</b>

**FONDATION HBM CAMILLE MARTIN****Annexe aux comptes annuels 2015****Annexe 1****1 Généralités**

En vertu de l'article 14 A de la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977, le Grand conseil de la République et Canton de Genève a créé la fondation de droit public qui est placée sous la surveillance du Conseil d'Etat, jouissant de la pleine personnalité juridique, appelée FONDATION HBM CAMILLE MARTIN. Cette fondation a été inscrite au registre du commerce en date du 30 mai 2002 et a débuté ses activités le 1<sup>er</sup> mars 2002. Elle a pour but principal : *La construction, l'acquisition et l'exploitation d'immeubles et de logements destinés aux personnes à revenus modestes.*

La fortune de la fondation a été constituée par des dotations de l'Etat ou des communes ; elle est indépendante de celle de la collectivité publique qui l'a dotée.

Ses ressources sont le produit de l'exploitation de ses immeubles ou de ceux qui lui sont confiés, ainsi que les subventions d'Etat accordées en application de la LGL ou d'autres corporations de droit public (commune, Confédération).

Adresse légale de la fondation :

Fondation HBM Camille Martin, rue Gourgas 23 bis, c/Secrétariat des Fondations Immobilières de Droit Public, 1205 Genève

**2 Méthodes et application comptables**

Les comptes annuels sont préparés conformément aux principes régissant l'établissement régulier des comptes d'entités publiques (IPSAS), à l'exception des dérogations du Conseil d'Etat.

Les principales méthodes comptables prises en considération pour traiter certains postes des comptes annuels considérés comme importants sont les suivantes:

**2.1 Comptabilisation des subventions**

Les produits des subventions liées à l'exploitation des immeubles sont comptabilisés en produit dans l'exercice.

Les subventions d'aide à la construction sont comptabilisées en diminution de l'actif correspondant, quand elles sont reçues.

**FONDATION HBM CAMILLE MARTIN****Annexe aux comptes annuels 2015****Annexe 2****2.2 Comptabilisation des charges**

Les charges sont comptabilisées dès que la livraison ou la prestation de service a eu lieu.

**2.3 Impôts**

Pour l'impôt immobilier complémentaire, certains immeubles sont exonérés de 25% à 100% selon leur nature (HBM). La fondation, de par sa nature, est exonérée tant sur le niveau cantonal que fédéral pour l'impôt sur le revenu et la fortune.

**2.4 Frais administratifs**

Le secrétariat des fondations immobilières de droit public facture chaque fin d'année, en plus de des prestations spécifiques, des honoraires et frais appelés "administratifs" lui permettant d'équilibrer ses comptes. Il en est de même des jetons de présence qui ne sont pas liés à une construction.

**2.5 Immobilisations corporelles**

Le principe du coût historique prévu par la norme IPSAS N° 17 est respecté. Les immeubles et les terrains sont valorisés au prix d'acquisition selon le plan financier. Lorsque les acquisitions ne distinguaient pas la valeur de l'immeuble de celle des terrains, ces derniers ont été valorisés en fonction du prix actuel des terrains en zone de développement de CHF 688.- à CHF 800.- du m2 (surface brute de plancher). De même, seules les nouvelles rénovations lourdes sont portées en immobilisations.

Le cas échéant, dans le cadre de construction et rénovation, le manque à gagner de loyers est porté à l'actif du bilan en augmentation du coût de construction et en produit de l'exercice. De même, les intérêts intercalaires calculés sur les fonds propres investis à défaut de crédit bancaire sont activés et portés en produits. Ces activations contraires aux normes IPSAS restent insignifiantes.

En 2015, le Conseil de Fondation a réexaminé la durée d'utilité des immobilisations corporelles notamment à la lumière de la politique de la Fondation en matière d'entretien de ses immeubles. En effet, l'entretien très régulier et important du parc immobilier de la Fondation a permis d'améliorer son état. Dès lors, les durées d'utilité définies lors de l'introduction des normes comptables IPSAS s'avèrent trop prudentes et de ce fait réduisent de manière trop rapide la valeur des immeubles.

De plus, le Conseil de Fondation a constaté que la comptabilisation des immobilisations par composant ainsi que l'amortissement correspondant à cette répartition représentent une charge administrative très conséquente pour la Fondation en raison de l'importance du parc immobilier et du nombre de factures d'entretien à traiter. L'amortissement par composant sur la base des durées d'utilité revues en 2015 ou l'amortissement des immeubles sur la base d'une durée d'utilité unique ne diffère pas de manière significative. En effet, le niveau d'entretien apporté aux bâtiments prolonge la durée de vie économique de tous les composants. Dès lors le Conseil de Fondation a décidé d'amortir le parc immobilier de la Fondation sur la base d'une durée d'utilité unique et totale de 100 ans.

Cet allongement de la durée d'utilité résulte en une baisse de la charge d'amortissement d'environ CHF 2'551'000.-- pour l'exercice 2015.

## FONDATION HBM CAMILLE MARTIN

## Annexe aux comptes annuels 2015

## Annexe 3

<b>3 Liquidités</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Le détail des liquidités se présente comme suit:		
Cash pooling auprès de l'Etat de Genève	12'355'153	30'903'498
Banque COOP, Genève	3'150	3'162
UBS SA, Genève	596	3'255
BCV, Nyon	2'603	2'602
Solde au 31 décembre	<u>12'361'502</u>	<u>30'912'517</u>

Il est à noter que les liquidités gérées par l'Etat de Genève (cash pooling) ne sont pas rémunérées en vertu de la convention signée avec l'Etat.

## FONDATION HBM CAMILLE MARTIN

## Annexe aux comptes annuels 2015

## Annexe 4

4 Immobilisations corporelles	2015	2014
Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit:		
<b>a) Immeubles</b>		
Solde au 1er janvier	260'965'474	260'965'474
Activation issue de travaux	898'463	0
Solde au 31 décembre	<u>261'863'937</u>	<u>260'965'474</u>
<b>b) Fonds amortissements immeubles</b>		
Solde au 1er janvier	49'631'644	44'470'528
Amortissements annuels	2'609'655	5'161'116
Solde au 31 décembre	<u>52'241'299</u>	<u>49'631'644</u>
<b>c) Terrains</b>		
Solde au 1er janvier	59'655'659	59'655'659
Acquisitions en cours d'exercice	6'202'179	0
Solde au 31 décembre	<u>65'857'838</u>	<u>59'655'659</u>
<b>d) Travaux immeubles</b>		
Solde au 1er janvier	14'699'985	1'804'477
Constructions/rénovations en cours d'exercice	19'329'266	9'910'060
Transfert au compte immeubles	-898'463	
Transfert du compte projet	0	2'985'447
Solde au 31 décembre	<u>33'130'788</u>	<u>14'699'985</u>
<b>e) Projets</b>		
Solde au 1er janvier	364'667	3'051'919
Investissements en cours d'exercice	112'337	298'196
Transfert au compte travaux immeubles	0	-2'985'447
Solde au 31 décembre	<u>477'004</u>	<u>364'667</u>

**FONDATION HBM CAMILLE MARTIN****Annexe aux comptes annuels 2015****Annexe 5****5 Emprunts hypothécaires**

Les loyers étant adaptés en fonction de l'évolution des intérêts hypothécaires et les prêts hypothécaires étant par ailleurs largement diversifiés, la juste valeur des hypothèques reste proche de la valeur nominale portée au bilan.

Hormis les amortissements contractuels, ceux devant être effectués dans les 12 prochains mois étant portés distinctement au passif du bilan, les emprunts hypothécaires sont considérés sans échéance.

L'état des cédules hypothécaires est le suivant :

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Cédules constituées	254'970'060	250'205'060
Valeur non utilisée	35'151'842	29'221'261

**6 Fonds propres de la Fondation**

Les fonds propres comportent le capital de fondation, le résultat reporté au 1er janvier ainsi que le résultat de l'exercice.

Le résultat reporté comprend les réserves HBM pour travaux et intérêts dont la contrevaieur figure dans les liquidités.

**7 Système de contrôle interne**

Un système de contrôle interne est en place dont les principaux cycles font l'objet d'un manuel de directives.

**FONDATION HBM CAMILLE MARTIN****Annexe aux comptes annuels 2015****Annexe 6****8 Gestion des risques**

Le conseil de Fondation exerce la haute surveillance des activités qui sont strictement réglementées par l'Etat.

La gestion courante des risques est déléguée au Secrétariat des Fondations Immobilières de Droit Public.

L'ensemble des risques fait l'objet d'une information du Secrétariat au Conseil de chaque Fondation.

**Risque de taux**

La Fondation est sujette à un risque de taux important du fait du financement du parc immobilier par des emprunts hypothécaires. Ce risque est inhérent à la structure du bilan de la Fondation. La politique de la Fondation est de diversifier les échéances des emprunts hypothécaires. Aucun produit dérivé sur taux d'intérêts n'est employé.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est principalement lié aux risques de défaillance des débiteurs.

Le risque de défaillance des débiteurs est étroitement suivi par le Secrétariat en complément des tâches de recouvrement déléguées aux régies.

**Risque de liquidité et de refinancement**

La Fondation gère sa liquidité, centralisée par l'Etat, par le biais de situations périodiques de chaque immeuble.

La capacité à se refinancer est gérée auprès des institutions bancaires par le nantissement des cédules hypothécaires et auprès de l'Etat par l'octroi de dotation.

**Risque de valeur**

Le risque de valeur de marché n'étant pas relevant au vu de la destination des immeubles HBM, c'est ceux de la valeur de remplacement et d'usage qui sont appréhendés par la couverture des assurances et le maintien des immeubles en bon état d'exploitation grâce aux travaux d'entretien et de rénovation.

**Risque opérationnel sur la gestion du parc immobilier**

La gestion courante du parc immobilier est sous traitée à des régies de renom de la place. La Fondation exerce une surveillance régulière sur les activités déléguées.

Les techniciens employés par le Secrétariat gèrent les travaux effectués sur le parc immobilier.

**Risque de pertes locatives (logements vacants)**

La gestion locative courante du parc immobilier est sous-traitée à des régies de renom de la place et est supervisée par le Secrétariat des Fondations.

L'attribution des logements est décidée par les Fondations qui s'assurent régulièrement qu'aucun logement ne demeure vacant involontairement.

**FONDATION HBM CAMILLE MARTIN**  
**Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice 2015**  
**Annexe aux comptes annuels 2015**

**Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles**

Bénéfice de l'exercice	1'795'891.34
Amortissements	2'609'654.72
<b>Cash flow</b>	<b>4'405'546.06</b>

Débiteurs divers, diminution	17'554.10
Actifs transitoires, diminution	1'264.30
Régies, diminution	1'141.33
c/c SFIDP, augmentation	(73'014.55)
Subventions à recevoir, diminution	23'742.00
Loyers à recevoir, augmentation	(97'278.96)
Passifs transitoires, augmentation	3'186.10
Créanciers divers, diminution	(508'505.80)
Loyers reçus d'avance, diminution	(6'844.15)
Provision pour pertes sur loyers, augmentation	13'821.95
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>3'780'612.38</b>

**Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement**

Immeubles, augmentation issue de travaux	(898'463.00)
Terrains, augmentation	(6'202'179.00)
Travaux immeubles, augmentation	(18'430'803.35)
Projets, augmentation	(112'336.83)
<b>Flux de trésorerie absorbé par les activités d'investissement</b>	<b>(25'643'782.18)</b>

**Flux de trésorerie provenant des activités de financement**

Hypothèques - part court terme, augmentation	24'114.00
Hypothèques - part à long terme, diminution	(1'189'695.00)
Capital fondation, augmentation suite à l'acquisition d'immeubles	4'477'735.00
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>3'312'154.00</b>

<b>Diminution nette des liquidités</b>	<b>(18'551'015.80)</b>
--	------------------------

Liquidités au début de l'exercice	30'912'517.46
<b>Liquidités à la fin de l'exercice</b>	<b>12'361'501.66</b>



**FONDATION HBM CAMILLE MARTIN**  
**Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice 2014**  
**Annexe aux comptes annuels 2015**

**Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles**

Perte de l'exercice	(788'655.34)
Amortissements	5'161'116.00
<b>Cash flow</b>	<b>4'372'460.66</b>

Débiteurs divers, augmentation	(55'536.55)
Actifs transitoires, augmentation	(1'264.30)
Régies, diminution	234'744.57
Impôt anticipé, augmentation	(4.40)
c/c SFIDP, diminution	32'888.35
Subventions à recevoir, augmentation	21'636.00
Loyers à recevoir, augmentation	(111'797.05)
Créanciers divers, augmentation	504'011.70
Loyers reçus d'avance, augmentation	3'587.30
Provision pour pertes sur loyers, augmentation	20'979.50
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>5'021'705.78</b>

**Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement**

Travaux immeubles, augmentation	(9'910'061.10)
Projets, augmentation	(298'195.50)
<b>Flux de trésorerie absorbé par les activités d'investissement</b>	<b>(10'208'256.60)</b>

**Flux de trésorerie provenant des activités de financement**

Hypothèques - part court terme, augmentation	369'645.00
Hypothèques - part à long terme, diminution	(2'461'112.00)
Capital fondation, augmentation suite à l'acquisition d'immeubles	1'490'840.00
<b>Flux de trésorerie absorbé par les activités de financement</b>	<b>(600'627.00)</b>

<b>Diminution nette des liquidités</b>	<b>(5'787'177.82)</b>
--	-----------------------

Liquidités au début de l'exercice	36'699'695.28
<b>Liquidités à la fin de l'exercice</b>	<b>30'912'517.46</b>

## FONDATION HBM CAMILLE MARTIN

Variation des fonds propres 2015Annexe aux comptes annuels 2015

Capital Fondation	71'304'411.55
Bénéfice reporté au 1er janvier 2014	26'280'052.96
Perte de l'exercice 2014	<u>(788'655.34)</u>
<b>Fonds propres au 1er janvier 2015</b>	<b><u>96'795'809.17</u></b>
Augmentation du capital dotation Ferme 16	204'000.00
Augmentation du capital dotation Les Vergers	2'775'000.00
Augmentation du capital dotation Pré-Longet	1'498'735.00
Bénéfice de l'exercice 2015	<u>1'795'891.34</u>
<b>Fonds propres au 31 décembre 2015</b>	<b><u>103'069'435.51</u></b>

Composé comme suit:

Capital Fondation	75'782'146.55
Bénéfice reporté au 1er janvier	25'491'397.62
Bénéfice de l'exercice	<u>1'795'891.34</u>
	<b><u>103'069'435.51</u></b>

## FONDATION HBM CAMILLE MARTIN

Variation des fonds propres 2014Annexe aux comptes annuels 2015

Capital Fondation	69'813'571.55
Bénéfice reporté au 1er janvier 2013	26'002'671.66
Bénéfice de l'exercice 2013	<u>277'381.30</u>
<b>Fonds propres au 1er janvier 2013</b>	<b><u>96'093'624.51</u></b>
Augmentation du capital dotation Golette 15-15A	2'000'000.00
Diminution du capital dotation Roseraie 40	(509'160.00)
Perte de l'exercice 2014	<u>(788'655.34)</u>
<b>Fonds propres au 31 décembre 2014</b>	<b><u>96'795'809.17</u></b>

Composé comme suit:

Capital Fondation	71'304'411.55
Bénéfice reporté au 1er janvier	26'280'052.96
Perte de l'exercice	<u>(788'655.34)</u>
	<b><u>96'795'809.17</u></b>